

1. Avec la mise en service de l'application de billetterie myclimate-Umbrella, la participation à l'USP est indispensable pour bénéficier de tous nos types de prestations. A l'exception évidemment des clients existants, qui ne souhaitent ni vendre de billets myclimate, ni participer à l'USP et qui bénéficient d'un arrangement spécial.
2. En nous renvoyant l'autorisation de prélèvement BDD dûment remplie, vous confirmez votre participation à l'USP. Les nouveaux clients reçoivent ensuite les codes d'accès pour leur siège principal. Pour les clients existants, le login usuel reste valable.
3. Vous pouvez vérifier l'état de votre compte USP à tout instant. Le solde, basé sur les prélèvements actuels peut être consulté.
4. Au niveau de l'aperçu du compte, vous pouvez imprimer tous les justificatifs et consulter votre avis de débit USP (toujours par filiale).

Plan de prélèvement

Vous trouvez le plan de prélèvement actuel sur notre site web www.umbrella.ch (Service-Clients – Downloads).